

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 13 Juillet 2018

Convocations envoyées le vingt-sept Juin deux mille dix-huit.

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le treize Juillet deux mille dix-huit sous la présidence de Marcel CHASTANG, Maire.

Étaient présents :

Messieurs : BAUDON Jean-Bernard,
CHASTANG Marcel
GARNIER Bernard
GOULT Michel
PHILIPPOT Daniel
PHILIPPOT Jean-Noël
RENAULT Philippe
VIRELY Jean-Marie.

Mesdames : MUCHERL Monique
VERRIER Marie-Luce.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Messieurs de GUITAUT Hugues, SALOMON Grégory.

Absent(s) : Messieurs BIRAUD Sébastien, DELLA-POLLA David, Madame PINTER Marie-Thérèse.

Secrétaire de séance : Monsieur GARNIER Bernard.

Monsieur le Maire :

✚ Ouvre la séance à 20 h 00.

✚ Donne lecture du PV de la séance du 15 Juin 2018. Rectifier Monsieur Bernard GARNIER excusé. Rectification effectuée.

Ordre du jour :

Travaux chemin entre la route de Vieux-Château et la route de Montberthault :

Oubli 150 m d'enrobé dans le chemin des Fourches.

+ vibreurs sur 30 m.

Devis ROSA : 9.405,10 € HT soit 11.286,12 € TTC.

Suite aux travaux, un tracteur est passé et a laissé des marques, voir si possible de cylindrer.

N° 2018-039 – Acquisition d'une faucheuse à tambour pour micro-tracteur :

Devis DA COSTA : 2.000,00 € HT soit 2.400,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte le devis DA COSTA,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention(s) : 3

Déposé en Sous-Préfecture

N° 2018-040 – Travaux de voirie :

Pré Moussey : 1 620 m bicouche. Estimatif : 49.700,00 € HT.

VC 3 route de Vieux-Château : enrobé 280 m. Estimatif : 18.500,00 € HT.

+ 565 m. Estimatif : 27.200,00 € HT.

Voir si à certains endroits il ne serait pas préférable de mettre des bordures plutôt que des vibreurs (économiquement).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le projet de travaux,

Sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre du programme de soutien à la voirie communale (PSV),

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Déposé en Sous-Préfecture

Désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD) :

Monsieur le Maire explique le rôle du DPD et demande s'il y a un volontaire pour remplir les missions de mise en conformité avec le Règlement Général européen de la Protection des Données (RGPD).

Toujours pas de volontaire.

N° 2018-041 – Acquisition d'équipement scolaire :

Effectif scolaire rentrée 2018 :

TPS : 2 – PS : 11 – MS : 12 – GS : 17. Soit 42 maternelles.

CP : 14 – CE1 : 15 – CE2 : 14 – CM1 : 18 – CM2 : 14. Soit 75 élèves.

Total : 117 élèves.

Monsieur le Maire présente à nouveau la demande de l'école publique pour 14 chaises, 7 tables bi-places et 14 casiers. Coût : 2.266,46 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte la demande d'acquisition d'équipement scolaire,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Déposé en Sous-Préfecture

N° 2018-042 – Délibération section travaux de terrassement du City Stade :

5 entreprises ont été consultées : SCHMIT TP, ROSA TP, GALOSEAU, MOLARD TP, RENEVIER.

1 entreprise a répondu qu'elle ne donnait pas suite (charge de travail) : MOLARD TP.

1 entreprise n'a pas répondu : SCHMIT TP.

3 entreprises ont déposé une offre : ROSA TP, GALOSEAU, RENEVIER.

▪ Devis ROSA : 18.022,10 € HT soit 21.626,52 € TTC.

▪ Devis GALOSEAU : 24.606,00 € HT soit 29.527,20 € TTC.

▪ Devis RENEVIER : 18.136,00 € HT soit 21.763,20 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Retient l'entreprise ROSA, sous réserve d'accord des subventions,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention(s) : 1

Déposé en Sous-Préfecture

N° 2018-043 – Demande de subventions City Stade :

Monsieur le Maire informe le Conseil du rejet du dossier par le CNDS.

Le Conseil Municipal adopte le principe de l'opération d'implantation d'un terrain multisports City Stade pour un montant estimatif de 67.448,19 € HT.

Il sollicite l'aide de la DETR et de la Région.

Il autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération, après délivrance de l'accusé de réception de dossier complet.

Les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération sont inscrits au budget.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention(s) : 1

N° 2018-044 – Délibération réfection toitures basses de l'église (pose de chevrons en chêne sec) :

4 entreprises ont été consultées : DUCHARNE, BOUGENOT, LUDI, BARBAUD.

2 entreprises ont répondu qu'elles ne donnaient pas suite (délais trop courts) : DUCHARNE, BOUGENOT.

2 entreprises ont déposé une offre : BARBAUD, LUDI.

- Entreprise BARBAUD : 16.420,85 € HT soit 19.705,02 € TTC.
- Entreprise LUDI : 14.929,81 € HT soit 17.915,78 € TTC.
(Offre en sapin Douglas : 12.397,55 € HT).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Choisit les chevrons en chêne,

Retient l'entreprise LUDI,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention(s) : 3

Déposé en Sous-Préfecture

N° 2018-045 – Convention de gestion et d'entretien de rétablissement sur ouvrage d'art, entre la Commune d'Epoisses et la Société APRR :

Les rampes d'accès sont à la charge de la Commune.

Tablier trottoir + rambardes à la charge de l'APRR.

De nombreux ouvrages d'art ont été rendus nécessaires dans la Côte d'Or (21) pour rétablir les routes communales interceptées lors de la construction de l'autoroute A6.

Depuis leur création, les ouvrages d'art passant au-dessus des autoroutes, dits passages supérieurs, ont fait l'objet majoritairement de conventions particulières de gestion entre les collectivités et la Société concessionnaire. Cependant, pour de nombreux ouvrages, APRR et les collectivités ne disposent plus de ces documents.

La convention a pour objet de définir les conditions techniques, financières et administratives (relatives à la remise puis à l'entretien) des ouvrages d'arts de rétablissement suivant :

- PR 221.802 Voie Communale n° 3 (PS)

Permettant le franchissement de l'autoroute A6.

Elle concerne en particulier les ponts formant passages supérieurs et les ponts formant passages inférieurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte les termes de la convention APRR,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Déposé en Sous-Préfecture

Groupe Media Plus Communication :

Propose le remplacement du panneau-plan Commune gracieusement (payé par les emplacements publicitaires).

Pour combien de temps et annonceurs uniquement d'Epoisses ?

Mise à disposition de la Salle de motricité à la CCTA :

Monsieur le Maire expose le projet de convention à signer.

Attendre la réponse de l'Académie de Dijon.

N° 2018-046 – Convention d'assistance technique pour la mise en place d'aménagements expérimentaux :

La convention a pour objet de définir les conditions techniques, administratives et financières relatives à la mise en place de dispositifs de préfiguration d'aménagement en traversée d'agglomération, à la demande de la Commune.

Coût forfaitaire de la prestation : 774 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte les termes de la convention avec le Conseil Départemental,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Déposé en Sous-Préfecture

Frais scolaires de 2 enfants scolarisés à Semur-en-Auxois :

1 maternelle : 1.178,48 €.

1 classe spécialisée : 441,31 €.

Travaux toit de la Mairie :

Voir pour isolation en même temps et changement chaudière granulés-bois.

Attendre le résultat de l'étude thermique du SICECO.

N° 2018-047 – Piscine d'Epoisses :

Monsieur le Maire propose d'engager un avocat pour faire annuler la décision de la CCTA qui ne veut plus faire les travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à ester en justice,

Décide d'engager un recours gracieux qui permettra de préserver le délai de recours contentieux,

Demande le retrait de la délibération litigieuse pour permettre d'éviter une procédure contentieuse longue,

Mandate le Cabinet de Maître AUDARD pour défendre la Commune dans cette affaire,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention(s) : 1

Déposé en Sous-Préfecture

N° 2018-048 – Liste des créances irrécouvrables :

Monsieur le Maire présente la liste des créances irrécouvrables éditée par la Trésorerie :

▪ Monsieur FLORET Jonathan : 236,19 € (location ERL).

▪ Madame LEMAN Brigitte : 169,17 € (location ERL).

Coût total à la Commune : 405,36 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise cette admission en non-valeur,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Déposé en Sous-Préfecture

Questions diverses :

⇒ Délégation Britannique du 1^{er} Septembre : voir pour mettre en place la réception.

⇒ Madame MAURIS propose à la Commune une maison dont elle veut se séparer.

- ⇒ Courrier du Centre de Gestion 21 pour titulariser Monsieur Mahsen EFE.
- ⇒ Remerciements de la Commune de Corsaint pour le prêt de matériel.
- ⇒ Remerciements de Madame de GUITAUT pour la somme allouée à l'OGEC.
- ⇒ Prochaine réunion : Vendredi 07/09/2018 à 20h00.

**L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 23 h 15.**

Les Conseillers,

Le Maire,
CHASTANG Marcel